

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 24 avril 2023**

**Délibération n° CP-2023-2249**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme de prévention et de gestion des risques majeurs pour l'année 2023 - Attribution d'une subvention à l'Institut des risques majeurs (IRMa) - Convention avec l'IRMa pour l'année 2023

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur Pierre Athanaze

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

**Commission permanente du 24 avril 2023****Délibération n° CP-2023-2249**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme de prévention et de gestion des risques majeurs pour l'année 2023 - Attribution d'une subvention à l'Institut des risques majeurs (IRMa) - Convention avec l'IRMa pour l'année 2023

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux -

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

L'IRMa a été créé en 1988 pour promouvoir des actions d'information, de prévention et de sensibilisation aux risques majeurs. Les missions de l'IRMa se structurent autour des 4 axes suivants :

- sensibiliser et informer la population de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur les risques majeurs,
- former et conseiller les décideurs locaux dans l'exercice de leurs missions de prévention,
- éduquer et former les publics cibles : élus locaux, agents territoriaux, habitants, usagers, publics scolaires,
- favoriser les échanges d'expériences entre experts et praticiens intervenant dans le domaine de la gestion des risques et des crises de sécurité civile.

L'IRMa possède un savoir-faire et des ressources qui participent au développement des compétences des communes du territoire métropolitain dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques majeurs et qui contribuent à une dynamique collective à l'échelle des bassins de risques, qu'ils soient d'origine industrielle, technologique ou naturelle.

Il est rappelé que la Métropole de Lyon compte 10 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) et 10 plans de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI) approuvés, dont les périmètres couvrent près de 20 % du territoire. Par ailleurs, le périmètre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) s'étend sur l'ensemble des bassins versants de l'aire lyonnaise, qui se déploie jusqu'au territoire de la Métropole stéphanoise ou encore sur le territoire du Haut Rhône.

**II - Objectifs**

À travers ses actions et opérations, l'IRMa a pour objectif de contribuer à améliorer la capacité des communes et de certains acteurs du territoire de la Métropole à prendre en compte les risques majeurs dans les domaines de la gestion de la crise en soutien aux dispositifs locaux de sauvegarde et de mise à l'abri, dans le développement d'une culture du risque et de mise en réseau des acteurs du territoire.

À terme, l'IRMa vise à structurer des réseaux d'observateurs, à l'échelle des territoires traités, en développant des modules d'information et de formation et en mettant en œuvre des outils de promotion à travers des supports de communication (plaquettes, panneaux, clip vidéo, etc.).

Enfin, l'IRMa a pour objectif de diffuser des informations courantes en matière de risques majeurs à la fois thématiques mais aussi territoriales : derniers événements significatifs, retours et partages d'expériences, évolution de la réglementation, politiques de prévention, pratiques managériales. Elle permet, par sa régularité, de favoriser l'éveil et l'entretien d'une culture du risque dans une organisation. Elle doit permettre à ses destinataires de mieux connaître les moyens pour prévenir les risques majeurs.

### **III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2022**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1622 du 11 juillet 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'IRMa dans le cadre de son programme pour l'année 2022 autour des actions suivantes :

- 2 sessions de sensibilisation auprès de conseils municipaux,
- 2 sessions de formation sur le plan communal de sauvegarde (PCS), les 4 et 15 novembre 2022, ayant réuni 41 participants,
- 2 sessions de formation sur le pilotage d'une cellule de crise, le 29 novembre et le 6 décembre 2022, ayant réuni 41 participants,
- 1 session de formation à la communication de crise pour 8 bénéficiaires,
- 6 journées d'entraînement sur table à destination des communes du territoire métropolitain. Les communes ont ainsi pu tester l'opérationnalité de leur PCS et bénéficier du savoir-faire de l'IRMa afin d'améliorer leurs outils. Soixante-trois personnes étaient présentes sur la totalité de ces entraînements,
- 1 appui méthodologique ponctuel aux communes du territoire métropolitain qui en ont eu besoin.

### **IV - Bilan**

Le bilan financier des actions réalisées en 2022, dans le cadre de la convention attributive de la subvention de fonctionnement, s'élève à 42 200 €.

L'intérêt à poursuivre le soutien des actions conduites par la structure subventionnée découle de cette analyse.

### **V - Programme d'actions pour 2023 et plan de financement prévisionnel**

Afin de poursuivre les actions engagées par l'IRMa sur le territoire métropolitain ainsi que sur l'aire métropolitaine pour la stratégie inondation, il est proposé de soutenir l'IRMa dans le développement des axes suivants :

- le soutien à la veille informationnelle permettant aux 59 communes du territoire d'accéder à l'ensemble des produits documentaires et périodiques élaborés par l'association,
- l'assistance et la mise en réseau de ces communes en matière de gestion de crise, de culture du risque et de résilience des territoires,
- l'assistance à la mise en place d'entraînements sur table et d'exercices sur le territoire de la Métropole afin de préparer les acteurs à faire face à des situations de crise.

Le montant global de ces 3 actions s'élève à 172 742 €, financé de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
soutien à la veille informationnelle	79 296	État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement -DREAL- Auvergne-Rhône-Alpes)	50 000
assistance et mise en réseau des communes de la Métropole en matière de gestion de crise, de culture du risque et de résilience des territoires	68 446	Département de l'Isère	53 446
		Métropole	30 000
		Métropole de Grenoble	15 000
		autofinancement	24 296
assistance à la mise en place d'entraînements sur table et d'exercices sur le territoire de la Métropole afin de préparer les acteurs à faire face à des situations de crise	25 000		
<b>Total</b>	<b>172 742</b>	<b>Total</b>	<b>172 742</b>

Afin de poursuivre un programme partenarial qui bénéficiera au territoire métropolitain sur l'année 2023, au regard du niveau de formation que met en œuvre l'IRMa dans le cadre de la formation à la gestion de crise à la demande des communes, par la continuité de ses champs d'accompagnement sur la question des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS) et des réflexions que l'association porte au niveau de la stratégie inondation, il est proposé d'attribuer à l'IRMa une subvention de 30 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu la note pour le rapporteur communiquée aux membres de la Commission permanente précisant que :

Dans l'exposé des motifs, au chapitre **V - Programme d'actions pour 2023 et plan de financement prévisionnel**, il convient de lire :

"Le montant global de ces 3 actions s'élève à 172 742 €, financé de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
soutien à la veille informationnelle	79 296	État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement -DREAL- Auvergne-Rhône-Alpes)	50 000
assistance et mise en réseau des communes de la Métropole en matière de gestion de crise, de culture du risque et de résilience des territoires	68 446	Département de l'Isère	53 446
		Métropole	30 000
		Métropole de Grenoble	15 000
		autofinancement	24 296

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
assistance à la mise en place d'entraînements sur table et d'exercices sur le territoire de la Métropole afin de préparer les acteurs à faire face à des situations de crise	25 000		
<b>Total</b>	<b>172 742</b>	<b>Total</b>	<b>172 742</b>

au lieu de :

"Le montant global de ces 3 actions s'élève à 196 850 €, financé de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
soutien à la veille informationnelle	79 296	État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement -DREAL- Auvergne-Rhône-Alpes)	49 738
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	36 423
assistance et mise en réseau des communes de la Métropole en matière de gestion de crise, de culture du risque et de résilience des territoires	82 554	Département de l'Isère	33 446
		Métropole	30 000
		Métropole de Grenoble	15 000
assistance à la mise en place d'entraînements sur table et d'exercices sur le territoire de la Métropole afin de préparer les acteurs à faire face à des situations de crise	35 000	autofinancement	31 985
<b>Total</b>	<b>196 850</b>	<b>Total</b>	<b>196 592</b>

Il convient de modifier la pièce jointe intitulée : "Convention attributive d'une subvention de fonctionnement avec l'Institut des risques majeurs" ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'IRMa dans le cadre de son programme d'actions en matière de prévention et de gestion des risques majeurs pour l'année 2023,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'IRMa définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P28O4779.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 avril 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-301564-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023
---